

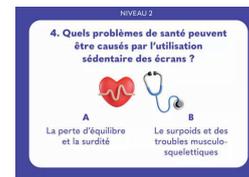


1. Que signifie l'acronyme GAFAM ?

Réponse : A – Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft

Les GAFAM sont un groupe de cinq entreprises du numérique : Google, Apple, Facebook (Meta), Amazon et Microsoft. Ils dominent plusieurs secteurs de la technologie, notamment la recherche en ligne, les réseaux sociaux, le commerce électronique, et le développement de logiciels. Leur influence économique et sociale suscite des débats sur la concurrence, la vie privée et la régulation des données.

Source : https://atelier-canope-19.canoprof.fr/eleve/Formation%20initiale%20et%20continue/Travail_collaboratif_avec_Google@2/activities/formation_google.xhtml | <https://www.youtube.com/watch?v=s8vS-OWntVk>



4. Quels problèmes de santé peuvent être causés par l'utilisation sédentaire des écrans ?

Réponse : B – Le surpoids et des troubles musculo-squelettiques

En cas d'usage répété ou excessif des écrans dans une posture sédentaire, il est possible de favoriser le surpoids et des troubles musculo-squelettiques. Ces deux effets ne sont pas les seuls et ne doivent pas être pris sans considération. Si vous avez un de ces problèmes de santé, il est important de se rapprocher d'un.e professionnel.le de santé pour avoir son avis.

Source : <https://sante-pratique-paris.fr/addiction/les-dangers-des-ecrans-pour-les-enfants/> | <https://lebonusageidescreens.fr/essentiel-a-savoir/consequences-usage-excessif/>

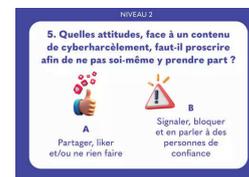


2. Quel logiciel de traitement de texte, gratuit et libre, permet de remplacer Word ?

Réponse : B – LibreOffice

LibreOffice est une suite bureautique gratuite et open-source, offrant un outil pour le traitement de texte, les tableurs, les présentations, etc.. Compatible avec des formats de fichiers courants, LibreOffice est téléchargeable sur les systèmes d'exploitation suivants : Windows, macOS et Linux. En plus d'être accessible au plus grand nombre, cette suite bureautique bénéficie d'une communauté active et d'une documentation riche.

Source : <https://fr.libreoffice.org/discover/libreoffice/>

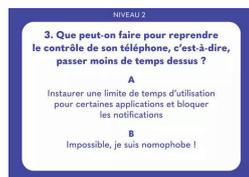


5. Quelles attitudes, face à un contenu de cyberharcèlement, faut-il proscrire afin de ne pas soi-même y prendre part ?

Réponse : A – Partager, liker et/ou ne rien faire

Une petite action comme un partage ou un like sur un contenu de cyberharcèlement encourage ses auteur.ice.s et impacte encore plus la victime. Ne pas en parler afin que ça cesse, c'est également cautionner ce cyberharcèlement.

Source : <https://e-enfance.org/informer/cyber-harcelement/> | <https://www.internetsanscrainte.fr/programmes/stop-la-violence> | <https://www.lumni.fr/video/cyber-harcelement-la-violence-n-a-rien-de-virtuel>



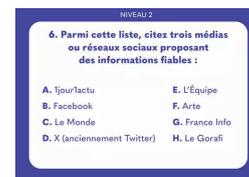
3. Que peut-on faire pour reprendre le contrôle de son téléphone, c'est-à-dire, passer moins de temps dessus ?

Réponse : A – Instaurer une limite de temps d'utilisation pour certaines applications et bloquer les notifications

Pour limiter son temps d'écran sur son téléphone, des applications spécialisées peuvent être installées, mais des outils interne existent et peuvent suffire à vos besoins. Ainsi, il est possible de désactiver les notifications des applications et d'attribuer une durée maximale d'utilisation d'une application sur la fonction bien-être numérique.

En fonction de votre téléphone, ces conseils pourront pas être appliquées, car non disponibles.

Source : https://support.google.com/android/answer/9346420?hl=fr&ref_topic=7651002 | https://support.google.com/android/answer/9079661?hl=fr&ref_topic=7651002 | <https://support.apple.com/fr-fr/108806> | <https://support.apple.com/fr-fr/108781>

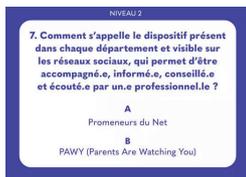


6. Parmi cette liste, citez trois médias ou réseaux sociaux proposant des informations fiables :

Réponse : 1jour1actu, Le Monde, L'Équipe, Arte, France Info

Pour reconnaître un média fiable, il est important de vérifier plusieurs aspects. Un média de confiance cite ses sources, présente les faits de manière équilibrée et fait preuve de transparence sur ses méthodes de travail. Il vérifie les informations avant de les publier et corrige ses erreurs publiquement. La diversité des points de vue, l'absence de sensationnalisme et la clarté sur les financements du média sont aussi des indicateurs de crédibilité. Enfin, il est utile de croiser les informations avec d'autres sources réputées pour s'assurer de leur véracité.

Source : https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/12/20/comment-juger-de-la-fiabilite-d-un-site_5067739_4355771.html | <https://www.1jour1actu.com/> | <https://www.lemonde.fr/> | <https://www.lequipe.fr/> | <https://www.arte.tv/fr/> | <https://www.francetvinfo.fr/>



7. Comment s'appelle le dispositif présent dans chaque département et visible sur les réseaux sociaux, qui permet d'être accompagné.e, informé.e, conseillé.e et écouté.e par un.e professionnel.le ?

Réponse : A – Promeneurs du Net

Le dispositif Promeneurs du Net vise à accompagner les jeunes sur internet. Des professionnels de la jeunesse sont présents en ligne, notamment sur les réseaux sociaux, pour écouter, conseiller et soutenir les jeunes dans leurs activités numériques, tout en favorisant des échanges sécurisés et bienveillants.

Source : <https://www.promeneursdunet.fr/>

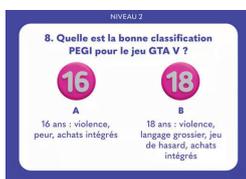


10. Que signifie le sigle RGPD ?

Réponse : B – Règlement Général sur la Protection des Données

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est une loi européenne qui encadre l'utilisation des données personnelles. Il vise à protéger la vie privée des citoyens en imposant aux entreprises de recueillir et traiter ces données de manière transparente, sécurisée, et avec le consentement des individus.

Source : <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-de-quoi-parle-t-on>



8. Quelle est la bonne classification PEGI pour le jeu GTA V ?

Réponse : B – 18 ans : violence, langage grossier, jeu de hasard, achats intégrés

Outre la popularité du jeu GTA V, ce dernier n'est pas à mettre entre les mains de tout le monde. Sa classification PEGI indique qu'il est recommandé pour des joueurs de plus de 18 ans et plus, et qu'il contient des scènes violentes, du langage grossier, qu'il fait la part belle au jeu de hasard et qu'il propose des achats intégrés. La présence de cette signalétique PEGI donne un premier aperçu des contenus dans le jeu, mais ce n'est pas suffisant pour en connaître l'intensité. Ainsi, avant de jouer à ce jeu, il est préférable de se renseigner auprès de professionnels ou de chercher des informations complémentaires.

Source : <https://pegi.info/fr/search-pegi?id=109394>



11. Lors du visionnage d'une vidéo en streaming, comment faire pour réduire son impact environnemental ?

Réponse : A – Baisser la qualité de la vidéo et utiliser le réseau Wifi pour la visionner

L'industrie du streaming recracherait jusqu'à 100 millions de tonnes de CO2 par an. Ce chiffre est vraiment conséquent mais il est possible de le diminuer à notre échelle. Sans parler de privation totale, il est possible de réaliser deux actions lors du visionnage qui auront un impact positif sur cet impact environnemental :

- Utiliser le réseau Wifi plutôt que les données mobiles, car la 4G nécessite 10 fois plus d'électricité ;
- Baisser la qualité de la vidéo afin de diminuer l'utilisation de la bande passante et donc d'en diminuer la consommation électrique.

Source : <https://www.internetsanscrainte.fr/dossiers/parentalite-numerique/conseils/streaming-nos-conseils-pour-moins-polluer> | <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-du-lundi-28-novembre-2022-2020690> | <https://www.arte.tv/fr/videos/RC-023064/frankenstream/>



9. Sur Internet, à quoi correspond un cookie ?

Réponse : A – Un petit programme installé lors de la visite d'un site, afin de collecter des données personnelles

Sur Internet, un cookie correspond à un petit fichier stocké sur l'ordinateur d'un utilisateur lors de sa visite sur un site web. Il permet de suivre ses activités en ligne, comme les préférences de navigation ou les connexions, afin de personnaliser l'expérience utilisateur ou de collecter des données à des fins publicitaires.

Source : <https://www.cnil.fr/fr/definition/cookie> | <https://www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr/un-cookie-non-merci-sans-facon/>



12. Pour sécuriser au mieux ses comptes, il faut :

Réponse : B – Un mot de passe fort et différent d'un compte à l'autre

Que l'on parle de « mot de passe » ou de « phrase de passe », il est primordial de sécuriser l'accès à vos comptes avec des mots de passe robustes et différents pour chacun d'entre eux. Ainsi, si un de vos mots de passe finissait par être découvert, il ne devrait impacter que le compte sur lequel il était attaché. Si la double authentification vous est proposée, pensez à l'activer afin de renforcer la sécurité de votre compte.

Source : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/bonnes-pratiques/mots-de-passe> | <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/comment-choisir-un-bon-mot-de-passe> | https://www.youtube.com/watch?v=hXyoRm1kkhE&ab_channel=Jamy-Epicurieux



13. Qu'est-ce que le « phishing » ?

Réponse : A – Un mail ou SMS frauduleux se faisant passer pour un tiers de confiance

Le « phishing » ou « hameçonnage » est une technique de fraude en ligne où des escrocs se font passer pour un tiers de confiance afin de voler des informations personnelles sensibles comme des mots de passe ou des données bancaires. Ils utilisent souvent des e-mails ou des SMS contenant des liens menant vers des sites Internet quasiment identiques aux originaux afin de tromper votre vigilance. Le réflexe à avoir est de prendre du recul et de ne pas hésiter à en parler. Il faut accepter que tout le monde peut en être victime mais que des solutions existent. Le dispositif [Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr) existe pour vous orienter dans votre parcours de victime mais aussi pour vous aider à mieux repérer les cybermenaces et à mettre en place des bonnes pratiques.

Source : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/fiches-reflexes/hameconnage-phishing> | <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/smishing-hameconnage-sms>



14. Où peut-on se faire aider pour apprendre à réparer son appareil numérique ?

Réponse : B – Un repair café

Un repair café est un lieu où des bénévoles aident d'autres personnes à réparer gratuitement leurs objets cassés, comme des appareils électroniques, des vêtements ou des meubles. L'objectif de ces lieux est de réduire les déchets en prolongeant la durée de vie des objets et en partageant des compétences de réparation dans une ambiance conviviale et collaborative.

Source : <https://www.repaircafe.org/fr/>



15. Où se situe généralement le lien permettant de se désabonner/désinscrire d'une newsletter ?

Réponse : A – En bas du mail, écrit en tout petit

Une newsletter doit obligatoirement vous proposer un moyen pour vous opposer à son envoi. Cette possibilité d'opposition prend souvent la forme d'un lien cliquable portant la mention « Se désinscrire » ou « Se désabonner ». Malheureusement, ce lien est bien souvent inséré en bas de la newsletter dans une couleur de police ou de fond et de taille de caractères, ne permettant pas de le rendre facilement visible.

Source : <https://leclaireur.fnac.com/article/cp38884-comment-se-desabonner-dune-newsletter/> | <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/obligations-entreprises-envoi-courriel-newsletters>



16. Qu'est-il conseillé de faire afin de mettre en place un contrôle parental efficace ?

Réponse : B – En discuter avec son/ses enfants

Le contrôle parental n'est pas aidé par son nom. Pour un enfant, l'idée de « contrôler » son utilisation des écrans peut être mal perçue et mener à des envies de contournement (mauvaise installation du contrôle parental ou utilisation de l'écran d'un ami en dehors de la sphère familiale). Toutefois, vous devez faire percevoir le contrôle parental comme une protection contre les contenus inappropriés, et non comme une forme de contrôle ou restriction. Pour cela, il est important d'inclure l'enfant dans la réflexion de la mise en place du contrôle parental et ne pas hésiter à se faire aider pour son installation.

Source : <https://e-enfance.org/wp-content/uploads/2021/10/Controle-parental-def.pdf> | <https://www.internetsanscrainte.fr/dossiers/parentalite-numerique/conseils/comment-mettre-en-place-un-controle-parental-la-maison>



17. Une imprimante 3D peut réparer un objet ou encore construire une maison !

Réponse : A – Vrai

L'impression 3D permet de réaliser rapidement des prototypes, de fabriquer des pièces sur mesure et de produire des objets variés comme des accessoires ou des prothèses dans le domaine du handicap. Son utilisation se retrouve donc dans le domaine de la santé mais aussi, de l'industrie, de l'art et même de la construction. En effet, les matériaux utilisés ne sont pas les mêmes mais le procédé par superposition successive de couche de matière reste identique.

Source : <https://www.youtube.com/watch?v=tqvia9wwzDE>



18. Comment se nomment les infrastructures qui stockent de grandes quantités de données numériques au niveau mondial et qui sont très énergivores ?

Réponse : B – Les Data Centers

Le numérique a beau être virtuel sur bien des aspects mais il a des impacts bien réels sur l'environnement. Pour permettre aux réseaux d'exister et à nos données d'être sauvegardées, l'utilisation de Data Centers sont nécessaires. Ces derniers sont situés un peu partout dans le monde dans d'immenses entrepôts. Afin de pouvoir assurer accès à ces données 24h/24, 7j/7 et 365j/an, une alimentation électrique en continu est nécessaire, tout comme l'énergie utilisée pour le système de refroidissement de ces serveurs.

Source : <https://greenly.earth/fr-fr/blog/actualites-ecologie/quelle-est-l-empreinte-carbone-d-un-data-center>



19. En cas de cyberharcèlement, qu'est-il conseillé de faire afin de conserver des preuves ?

Réponse : A – Réaliser des captures d'écran

Si vous êtes victime de cyberharcèlement, il est important d'en parler à une personne de confiance et de conserver les preuves, notamment avec des captures d'écrans car la présence d'une date est obligatoire pour que la preuve soit recevable. D'autres moyens comme des impressions, des enregistrements audio et vidéo, ainsi qu'une main courante peuvent être utilisés. Ces preuves vous serviront en fonction des suites que vous souhaitez donner à ce cyberharcèlement.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239> | <https://e-enfance.org/informer/cyber-harcelement/>



21. Comment se nomme le droit vous permettant de demander à un organisme la suppression de vos données numériques, si par exemple vous décidez de retirer votre consentement ?

Réponse : A – Le droit à l'effacement

Le droit à l'effacement, permet à une personne de demander la suppression de ses données personnelles en ligne lorsqu'elles ne sont plus nécessaires, ont été traitées illégalement, ou si elle retire son consentement. Cela aide à protéger la vie privée et à contrôler son identité numérique.

Source : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-mes-droits/le-droit-leffacement-supprimer-vos-donnees-en-ligne>



20. En France, dans quel cas les influenceur.euse.s doivent-ils/elles indiquer la mention « publicité » ou encore « collaboration commerciale » ?

Réponse : B – Une contrepartie financière ou en nature

Depuis la loi du 9 juin 2023, les influenceur.euse.s ont l'obligation d'indiquer la mention « publicité » ou « collaboration commerciale » sur leurs contenus. Cette obligation a pour objectif de permettre aux abonné.e.s des influenceur.euse.s d'être mieux informé.e.s sur le caractère promotionnel ou non du contenu proposé. Toutefois, cette obligation n'est pas obligatoire dans le cas où l'influenceur.euse utilise le don d'une marque (ex : t-shirt de la marque, etc.). Ainsi, ces dons pourraient se retrouver sur d'autres contenus sous forme de publicité déguisée. Il est donc important de faire preuve d'esprit critique lors de la consultation de ces contenus.

Source : <https://www.vie-publique.fr/loi/288793-loi-influenceurs-proposition-de-loi-delaporte-vojetta> | <https://www.economie.gouv.fr/influenceurs-quels-sont-mes-devoirs#> | <https://www.youtube.com/watch?v=LsLBbgNZpjc>



22. Lors d'une partie de jeu en ligne, si quelqu'un vous insulte ou vous rabaisse, que devez-vous faire ?

Réponse : B – Le bloquer et le signaler

Jouer en ligne implique parfois de rentrer en communication vocale ou écrite avec d'autres joueur.euse.s. Ces espaces de discussion avec d'autres personnes doivent être utilisés uniquement dans le cadre du jeu et doivent servir à créer une expérience agréable. Si ce n'est pas le cas et qu'une personne vous menace, vous insulte ou à un comportement à l'encontre des règles fixées par le jeu, vous pouvez vous servir des outils de signalement et de blocage proposés par le jeu.

Source : <https://www.sell.fr/news/les-outils-de-signalement-dans-les-jeux-video> | <https://www.dilcrah.gouv.fr/le-tuto-civisme-et-jeu-video-reinventons-les-codes>